



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

NOTE DE SYNTHÈSE N°18

MOTION SUR LES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY

Au regard des nombreux courriers des administrés adressés à Monsieur le Maire qui s'opposent à l'installation des compteurs LINKY dans leurs habitations, Il est proposé au conseil municipal d'adopter une motion en vue du report de la pose de compteurs LINKY.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé que Monsieur le Maire prend un arrêté prescrivant qu'aucune installation de compteur LINKY à partir de la voie publique ne soit faite sans l'accord express de l'abonné.

En effet, concernant le refus individuel de pose du compteur LINKY :

Les abonnés doivent être informés qu'en cas de refus ils ne pourront pas bénéficier des avantages tarifaires proposés et des prestations actuellement gratuites tel le relevé du compteur.

Toutefois, il convient de garantir à chacun son libre choix pour la pose des compteurs. Les abonnés ayant leur compteur à l'intérieur de leur habitation ont toute latitude pour ne pas autoriser la pose d'un LINKY s'ils ne le souhaitent pas. Ce n'est pas le cas pour les nombreux Saussetois dont les compteurs sont à proximité de la voie publique. Il est inacceptable que les droits ne soient pas les mêmes pour tous.